PLAN DE PERFECTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

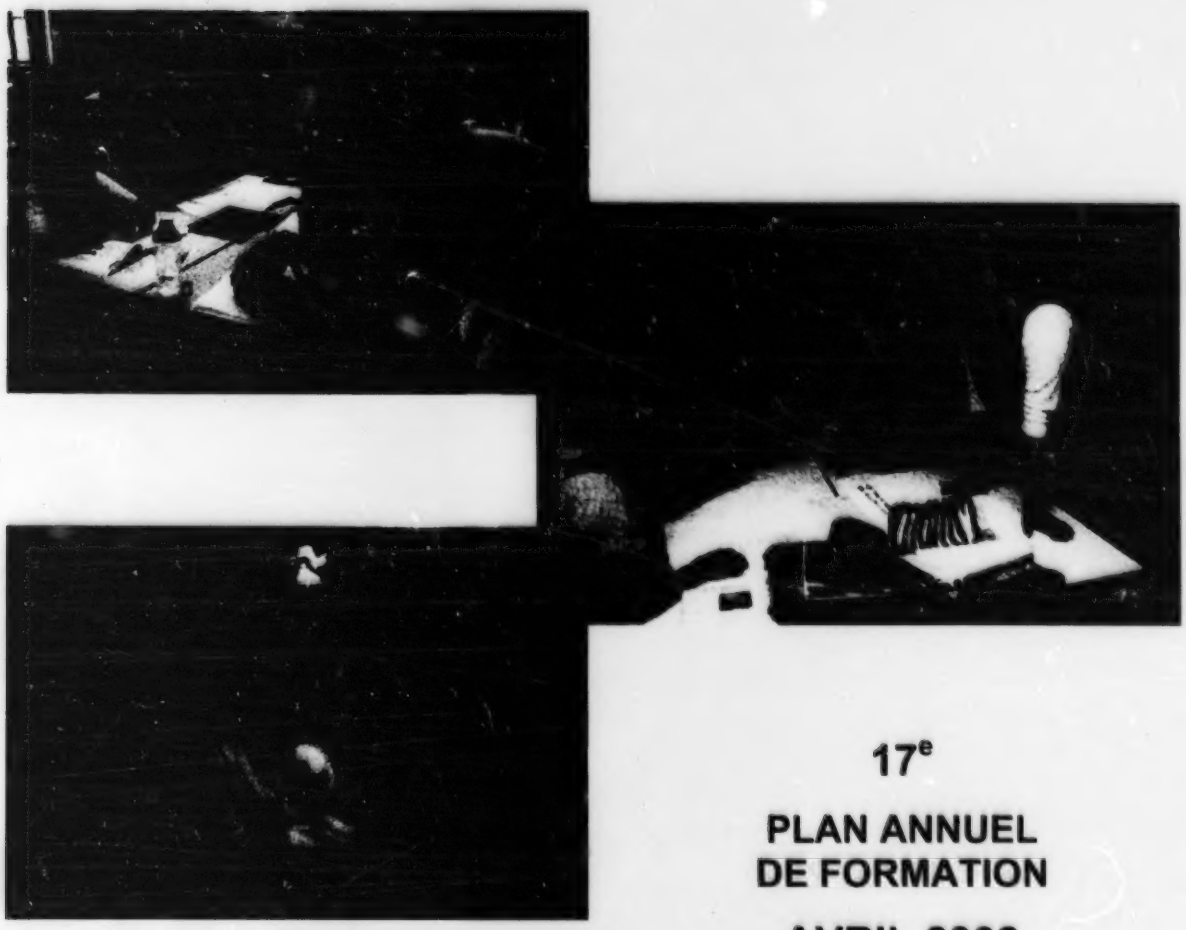

17e

PLAN ANNUEL DE FORMATION

AVRIL 2002

Nouveau Brunswick

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Bienvenue aux sessions de formation 2002-2003

Le perfectionnement pédagogique est une composante fondamentale des responsabilités de l'enseignant. À cet égard, il s'étend à l'approfondissement des connaissances et au développement d'habiletés relatives à l'enseignement des programmes d'études prescrits par le ministre de l'Éducation. Il est important non seulement que le personnel enseignant et le personnel des services éducatifs se familiarisent avec les changements reliés à la mise en oeuvre des programmes d'études, mais qu'ils s'approprient les changements qui permettent la mise à jour des pratiques pédagogiques et qui favorisent la création de contextes propices à l'apprentissage.

Comme l'enseignement doit être centré sur l'apprenant, toutes les sessions de formation décrites dans le présent cahier mettent l'accent sur la durabilité des apprentissages et le développement de la capacité de l'élève de faire des transferts.

Pour tout renseignement ou pour obtenir des copies supplémentaires de ce plan, veuillez visiter le site du ministère de l'Éducation au : www.gnb.ca/0000/publications/servped/ppp2002.pdf ou communiquer avec :

Gilbert Losier
Responsable des services de perfectionnement pédagogique
Ministère de l'Éducation
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
Téléphone : (506) 453-2750
Télécopieur : (506) 457-7835
Courrier électronique : gilbert.losier@gnb.ca

ISBN : 1-55236-565-4

Dans le présent document, le masculin est employé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

PRIMAIRE

ANGLAIS LANGUE SECONDE

AN1 Camp d'immersion en anglais 5

FRANÇAIS

FR1 L'émergence de l'écrit en maternelle, première et deuxième années 5

PRIMAIRE ET SECONDAIRE

DIRECTIONS D'ÉCOLES

DÉ1 Institut de formation des directions d'écoles 6

ÉDUCATION PHYSIQUE

ÉP1 La démarche enseignement-apprentissage en éducation physique : responsabiliser l'apprenant dans la construction de ses apprentissages 6

ENSEIGNEMENT RESSOURCE

ER1 Processus d'apprentissage de la lecture 7

MILIEU PROPICE À L'APPRENTISSAGE

MP1 L'application des principes de la Théorie du choix et de la Thérapie de la réalité en milieu scolaire 7

MP2 Formation avancée en Théorie du choix et en Thérapie de la réalité 8

MP3 Conférence offerte par le Dr William Glasser 8

TECHNOLOGIES

TIC1 Les TIC des compétences professionnelles à développer 9

SECONDAIRE

SECONDAIRE RENOUVELÉ 10

SERVICES AUX ÉLÈVES

SÉ1 La gestion des dossiers d'élèves et la protection des renseignements personnels à l'école 10

SÉ2 Le WISC III : Une analyse axée sur les processus 10

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 11

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES 12

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX DÉPENSES DE VOYAGE 13
FICHE D'INSCRIPTION 16

PRIMAIRE

ANGLAIS LANGUE SECONDE

AN1 Camp d'immersion en anglais

Description :
Ce camp d'été a pour but d'améliorer les compétences linguistiques des participants tout en explorant la communication de la langue anglaise dans un climat de détente et de jovialité. Les participants auront l'occasion d'assister à des ateliers reliés à l'enseignement de l'anglais langue seconde. À l'aide du travail en projet, ils vivront des expériences culturelles ainsi que des excursions en milieu anglophone. La formation se déroulera en anglais.

Clientèle visée et nombre de participants :
La priorité sera accordée au personnel enseignant du cours d'anglais langue seconde au primaire (3e à 8e année) qui désirent améliorer leurs habiletés en communication orale.

Minimum : 15 **Maximum :** 25

Date	Lieu	District
12 au 16 août	Fredericton	Provincial

Personne(s) ressource(s) :
Une équipe de personnes ressources accompagnée par Jim Howden.

Pour plus d'information :
Caroline Turnbull, MENB
Téléphone : (506) 453-2751
Télécopieur : (506) 457-7835
Courrier électronique :
caroline.turnbull@gnb.ca

FRANÇAIS

FR1 L'émergence de l'écrit en maternelle, première et deuxième années

Description :
Dans la foulée des efforts déployés pour fournir au personnel enseignant des outils pratiques pour mieux aider les élèves à apprendre à lire et à écrire, nous offrons encore une fois cette année, une session de formation sur **l'émergence de l'écrit et la gestion de classe** par Yves Nadon. Monsieur Nadon sait fournir aux participants les outils pédagogiques qu'ils recherchent pour pouvoir employer dans leur classe les meilleures méthodes d'enseignement de l'écrit possible. Au cours de cet atelier, il présente également de nombreuses stratégies d'ordre pratique pour la gestion efficace du temps, permettant ainsi aux enseignants d'offrir le plus grand nombre d'occasions d'écrire possible à leurs élèves.

Clientèle visée et nombre de participants :
La préférence sera accordée au personnel n'ayant pas suivi cet atelier dans le passé.

Minimum : 15 **Maximum :** 40

Date	Lieu	Districts
13 et 14 août	Moncton	Provincial

Personne(s) ressource(s) :
Yves Nadon, enseignant et consultant.

Pour plus d'information :
Johanne Carrier, MENB
Téléphone : (506) 453-2751
Télécopieur : (506) 457-7835
Courrier électronique : johanne.carrier@gnb.ca

DIRECTIONS D'ÉCOLES

DÉ1 **Institut de formation des directions d'écoles**

Voir le programme du Symposium sur le secondaire renouvelé.

ÉDUCATION PHYSIQUE

ÉP1 **La démarche enseignement-apprentissage en éducation physique : responsabiliser l'apprenant dans la construction de ses apprentissages**

Description :
La tendance actuelle dans plusieurs programmes éducatifs à travers le monde accentue davantage la responsabilisation de l'élève dans la construction de ses apprentissages. L'intégration d'approches de type socio-constructiviste amènent les enseignants à redéfinir leurs conceptions du processus enseignement-apprentissage. Par conséquent, cette session a pour but de présenter les éléments fondamentaux à considérer afin de favoriser l'intégration d'une telle approche. De façon particulière, cette session de formation va accentuer des notions fondamentales reliées au processus enseignement-apprentissage dont : (a) la planification des apprentissages (à long et court termes), (b) certaines approches pédagogiques actualisantes et (c) le rôle de l'évaluation formative dans la régulation/construction des apprentissages.

Clientèle visée et nombre de participants :
Le personnel enseignant en éducation physique.

Date	Lieu	District
12 et 13 août	Cocagne	Provincial

Personne(s) ressource(s) :
Paul Babineau, M.Ed., agent pédagogique, District scolaire 11;
Yvan Picard, M.Ed., chargé de cours à l'Université de Moncton;
Jean-François Richard, Ph.D., professeur agrégé à l'Université de Moncton.

Pour plus d'information :
Francine Harris, MENB
Téléphone : (506) 453-2750
Télécopieur : (506) 457-7835
Courrier électronique :
francine.harris@gnb.ca

ENSEIGNEMENT RESSOURCE

ER1 Processus d'apprentissage de la lecture

Description :
Cette formation a pour but de guider les enseignants-ressources dans chaque étape du processus d'apprentissage de la lecture. Les participants auront, entre autres, l'occasion de s'approprier une démarche d'évaluation en adaptation scolaire. Une grande partie de l'atelier sera consacrée à l'analyse et à l'interprétation des méprises.

M. Nadon donnera la première partie de l'atelier le lundi 12 août, et Mme Duguay travaillera avec les participants les deux autres jours.

Clientèle visée et nombre de participants :
Les enseignants-ressources du primaire et du secondaire.

Minimum : 15 **Maximum :** 30

Date	Lieu	Districts
12 au 14 août	Moncton	Provincial

Personne(s) ressource(s) :
Yves Nadon, consultant;
Ginette Duguay, consultante.

Pour plus d'information :
Claude P. Lapointe, MENB
Téléphone : (506) 453-2750
Télécopieur : (506) 457-7835
Courrier électronique :
claude.lapointe@gnb.ca

MILIEU PROPICE À L'APPRENTISSAGE

MP1 L'application des principes de la Théorie du choix et de la Thérapie de la réalité en milieu scolaire

Description :
Cette formation offrira aux participants l'occasion de se familiariser avec les fondements théoriques de ce modèle unique d'explication du comportement humain (Théorie du choix) tout en leur permettant d'expérimenter plusieurs des techniques et stratégies d'intervention propres à l'approche (Thérapie de la réalité).

Clientèle visée et nombre de participants :
Le personnel enseignant et le personnel des services éducatifs du primaire et du secondaire.

Minimum : 15

Date	Lieu	Districts
31 juillet au 2 août	Edmundston	Provincial

Personne(s) ressource(s) :
Richard Coutu, consultant.

Pour plus d'information :
Gilbert Losier, MENB
Téléphone : (506) 453-2750
Télécopieur : (506) 457-7835
Courrier électronique :
gilbert.losier@gnb.ca

MP2 **Formation avancée en Théorie du choix et en Thérapie de la réalité**

Description :
Le but de cette session est de permettre aux participants qui ont une bonne compréhension des principes de la Théorie du choix et de la Thérapie de la réalité, d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine.

Clientèle visée et nombre de participants :
Le personnel enseignant et le personnel des services éducatifs du primaire et du secondaire.

Minimum : 15

Date	Lieu	Districts
12 au 14 août	Fredericton	Provincial

Personne(s) ressource(s) :
Richard Coutu, consultant.

Pour plus d'information :
Gilbert Losier, MENB
Téléphone : (506) 453-2750
Télécopieur : (506) 457-7835
Courrier électronique :
gilbert.losier@gnb.ca

MP3 **Conférence offerte par le Dr William Glasser**

Description :
Le docteur Glasser prononcera une conférence au Centre communautaire Sainte-Anne à Fredericton le 16 août 2002.

À noter que le service de traduction simultanée en français sera accessible. Le ministère de l'Éducation offre 10 places par district scolaire. Les personnes intéressées à participer à cette conférence sont priées de communiquer avec leur Direction de l'Éducation.

Clientèle visée et nombre de participants :
La sélection des participants se fera par les districts scolaires.

Minimum : 15

Date	Lieu	Districts
16 août	Fredericton	Provincial

Personne(s) ressource(s) :
Dr William Glasser, auteur.

Pour plus d'information :
Gilbert Losier, MENB
Téléphone : (506) 453-2750
Télécopieur : (506) 457-7835
Courrier électronique :
gilbert.losier@gnb.ca

TECHNOLOGIES

TIC1 Les TIC des compétences professionnelles à développer

Description :
Pour les élèves, les apprentissages transdisciplinaires dépassent les frontières des apprentissages disciplinaires et sont absolument essentiels. Afin de pouvoir accompagner nos élèves dans leur développement de connaissances et de compétences en TIC, il est primordial pour les enseignants de se les approprier. Mais, quelles connaissances et quelles compétences essentielles en TIC dois-je développer en tant qu'enseignant? Comment puis-je m'approprier les ressources et les outils professionnels et pédagogiques qu'offrent les TIC? Comment peuvent-elles devenir des outils pédagogiques? Lors de la formation, les enseignants auront l'occasion de développer leurs compétences dans six domaines d'utilisation des TIC. De plus, chaque enseignant pourra cheminer à son propre rythme dans son utilisation personnelle, professionnelle et pédagogique des TIC.

Contenu :
Utilisation personnelle, professionnelle et pédagogique progressive dans les domaines suivants :
1. Connaissances et ressources de base
2. Information et communication
3. Traitement de texte
4. Présentation
5. Feuille de calcul
6. Base de données

Clientèle visée et nombre de participants :
Le personnel enseignant de la maternelle à la 12^{e} année.

Date	Lieu	Districts
31 juillet et 1er août	Tracadie-Sheila	09
12 et 13 août	Dieppe	01 et 11
14 et 15 août	Edmundston	03 et 05

Personne(s) ressource(s) :
Une équipe d'agents pédagogiques et d'autres personnes ressources à déterminer.

Pour plus d'information :
Marc André Morais
Téléphone : (506) 453-2326
Télécopieur : (506) 457-7835
Courrier électronique :
marc-andre.morais@gnb.ca

SECONDAIRE

SECONDAIRE RENOUVELÉ

Voir le programme du Symposium sur le secondaire renouvelé.

SERVICES AUX ÉLÈVES

SÉ1 La gestion des dossiers d'élèves et la protection des renseignements personnels à l'école

Description :
Les participants auront l'occasion de se familiariser avec les aspects techniques, déontologiques et réglementaires de la tenue de dossiers; la protection des renseignements personnels; le partage et la transmission d'information à des tiers; le contenu des dossiers; la rédaction des dossiers, des rapports et la conservation et la destruction des dossiers.

Clientèle visée et nombre de participants :
Les conseillers en orientation.

Minimum : 20

Date	Lieu	Districts
12 et 13 août	Fredericton	Provincial

Personne(s) ressource(s) :
Richard Locas, M.Ps., C.O., conseiller en orientation et psychologue, coordonnateur de l'inspection professionnelle, ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs du Québec.

Pour plus d'information :
Patricia Bonneau, MENB
Téléphone : (506) 453-2750
Télécopieur : (506) 457-7835
Courrier électronique : patricia.bonneau@gnb.ca

SÉ2 Le WISC III : Une analyse axée sur les processus

Description :
Le but de cet atelier est d'amener les participants à améliorer leurs connaissances au niveau d'une analyse qualitative des processus utilisés par un jeune à qui le WISC III est administré. Le modèle développé par Dr [illegible]ith Kaplan (Boston Approach) sera utilisé.

Du temps sera consacré aux processus d'apprentissage utilisés par un individu lorsqu'il est soumis à des activités de lecture et de mathématiques.

Clientèle visée et nombre de participants :
Les psychologues et psychométriciens scolaires.

Minimum : 20 **Maximum :** 45

Date	Lieu	Districts
14 et 15 août	Fredericton	Provincial

Personne(s) ressource(s) :
Yvon Toupin, Ph.D., consultant.

Pour plus d'information :
Pierre Dumas, MENB
Téléphone : (506) 453-2750
Télécopieur : (506) 457-7835
Courrier électronique : pierre.dumas@gnb.ca

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

2002-2003

DATES	CODE	ACTIVITÉ	LIEU	DISTRICTS
31 juillet et 1er août	TIC1	Les TIC des compétences professionnelles à développer	Tracadie-Sheila	09
31 juillet au 2 août	MP1	L'application des principes de la Théorie du choix et de la Thérapie de la réalité en milieu scolaire	Edmundston	Provincial
12 et 13 août	ÉP1	La démarche enseignement-apprentissage en éducation physique : responsabiliser l'apprenant dans la construction de ses apprentissages	Cocagne	Provincial
12 et 13 août	SÉ1	La gestion des dossiers d'élèves et la protection des renseignements personnels à l'école	Fredericton	Provincial
12 et 13 août	TIC1	Les TIC des compétences professionnelles à développer	Dieppe	01 et 11
12 au 14 août	ER1	Processus d'apprentissage de la lecture	Moncton	Provincial
12 au 14 août	MP2	Formation avancée en Théorie du choix et en Thérapie de la réalité	Fredericton	Provincial
12 au 16 août	AN1	Camp d'immersion en anglais	Fredericton	Provincial
13 et 14 août	FR1	L'émergence de l'écrit en maternelle, 1re et 2e années	Moncton	Provincial
14 et 15 août	SÉ2	Le WISC III : Une analyse axée sur les processus	Fredericton	Provincial
14 et 15 août	TIC1	Les TIC des compétences professionnelles à développer	Edmundston	03 et 05
16 août	MP3	Conférence offerte par le Dr William Glasser	Fredericton	Provincial

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Nota

Les activités de formation publiées dans ce plan ne sont pas des avis de convocation.

Le responsable de la session confirmera la tenue ou l'annulation de celle-ci avant la fin de la présente année scolaire. Si l'activité a lieu, de plus amples renseignements sur les objectifs, le lieu et les heures de la formation seront communiqués aux participants.

Financement et modalités

De façon générale, là où la directive s'applique, les dépenses encourues pour participer aux sessions de formation contenues dans le présent plan seront remboursées directement au personnel des écoles et des districts selon les tarifs et les procédures en vigueur dans la province.

Des directives uniformes concernant les dépenses de voyage, d'hébergement et de repas seront distribuées aux responsables des diverses activités. Ces directives s'inspirent de celles publiées par le **Conseil de gestion du gouvernement du Nouveau-Brunswick**

À moins d'une autorisation écrite au préalable de la part de la Direction des services pédagogiques, aucune dépense de voyage ne sera défrayée pour les participants qui ne font pas partie du personnel enseignant et du personnel des services éducatifs des districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick. Il nous faut donc préciser que les dépenses de voyage ne seront pas défrayées pour les enseignants suppléants qui participeront aux sessions de formation.

Il en va de même pour le personnel enseignant et le personnel des services éducatifs des districts scolaires francophones qui participent à des sessions de perfectionnement pédagogique autres que celles publiées dans le plan de perfectionnement pédagogique du secteur francophone du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et qui n'auraient pas obtenu l'approbation de leurs dépenses au préalable de la Direction des services pédagogiques du secteur francophone du ministère de l'Éducation.

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX DÉPENSES DE VOYAGE

Dans l'exécution de son mandat, le ministère de l'Éducation doit organiser et tenir, aux plans régional et provincial, des rencontres avec les enseignants qui oeuvrent au niveau des districts scolaires. Ces rencontres peuvent prendre la forme de réunions de comités, de rencontres d'information, de consultation ou d'échanges ou encore être reliées à des activités de perfectionnement pédagogique.

Dans le but d'assurer un traitement équitable pour tous, il a été convenu que le Ministère précise les règles particulières régissant le remboursement des dépenses reliées au transport, aux repas et à l'hébergement conformément à la politique AD-2801 de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick. Cette politique doit être respectée à l'échelle provinciale et s'applique à toute réunion ou rencontre dont la responsabilité en matière d'organisation et/ou de financement relève du bureau central du ministère de l'Éducation.

LIGNES DIRECTRICES

1. Toute personne invitée ou convoquée à participer à une activité de perfectionnement pédagogique ou à une réunion peut présenter une demande de remboursement des dépenses engagées dans l'exécution de ses fonctions et conformément aux présentes lignes directrices. Les taux reconnus par le Conseil de gestion s'appliquent (voir annexe A - taux de remboursement admissibles dans le document de Perfectionnement pédagogique, Fondements et gestion, (avril 1999).

2. Toute personne appelée à voyager dans le but d'assister à une activité de perfectionnement pédagogique ou à une réunion à laquelle elle a été invitée ou convoquée doit utiliser la route la plus courte et le moyen de transport le plus économique.

3. Toute personne invitée ou convoquée à participer à une activité de perfectionnement pédagogique ou à une réunion doit considérer son lieu de travail comme le point de départ et de retour de tout voyage, à moins que son lieu de résidence soit plus près du lieu de réunion. Pour les enseignants qui participent à des activités de perfectionnement pédagogique qui se déroulent en dehors du calendrier scolaire, la localité dans laquelle ils résident sera considérée comme le point de départ et de retour lors de la demande de remboursement des dépenses (voir le tableau de kilométrage à **l'annexe I** dans le document Perfectionnement pédagogique, Fondements et gestion, (avril 1999). Si une localité ne se trouve pas dans ce tableau, le lieu de résidence sera considéré comme le point de départ et de retour aux fins du remboursement des dépenses.

4. Toute personne invitée ou convoquée à participer à une activité de perfectionnement pédagogique ou à une réunion peut utiliser sa voiture et peut demander un remboursement de ses dépenses de transport aux taux prescrits par le gouvernement (voir annexe A - taux de remboursement admissibles dans le document de Perfectionnement pédagogique, Fondements et gestion, (avril 1999). Aucune indemnité supplémentaire n'est payée pour le transport de passagers, et ces passagers ne peuvent pas demander une indemnité de transport. Dans les cas où un grand nombre d'enseignants ont à se déplacer pour participer à une activité de perfectionnement pédagogique ou à une réunion à laquelle ils ont été invités ou convoqués, ceux-ci sont encouragés à co-voiturer.

5. Le gouvernement n'accepte aucune responsabilité quant à l'utilisation de véhicules privés. En conséquence, toute personne utilisant sa voiture doit assurer le paiement de ses propres primes d'assurance.

6. Toute personne invitée ou convoquée à participer à une activité de perfectionnement pédagogique ou à une réunion qui se déroule à moins de 16 kilomètres de son lieu de travail ou de sa résidence (voir point 3 ci-haut) ne peut pas demander le remboursement de dépenses pour le transport, les repas ou l'hébergement.

7. Toute personne invitée ou convoquée à une activité de perfectionnement pédagogique ou à une réunion dont l'hébergement est défrayée par le gouvernement, peut prendre des dispositions pour loger dans une maison privée et être remboursée au taux de 10 $ par nuit sans avoir à présenter de pièces justificatives.

8. Toute personne invitée ou convoquée à une activité de perfectionnement pédagogique ou à une réunion qui se déroule à plus de 115 km de son lieu de travail ou de sa résidence peut se rendre à l'hôtel de son choix. Toutefois, le tarif de remboursement pour la chambre sera celui indiqué dans le *Répertoire des hôtels pour les employés du gouvernement*. Les tarifs contenus dans le Répertoire sont autorisés par le Conseil de gestion. La responsabilité de s'assurer que l'hôtel choisi se trouve dans le Répertoire repose sur la personne invitée ou convoquée.

9. Toute personne invitée à participer à une activité de perfectionnement pédagogique ou à une réunion peut demander le remboursement du petit-déjeuner si elle doit voyager avant 7 h. De plus, si elle est en route après 18 h 30, elle peut demander le remboursement pour le dîner.

10. Toute personne ayant participé à une activité de perfectionnement pédagogique ou à une réunion à laquelle elle a été invitée ou convoquée et qui demande un remboursement doit remplir le formulaire prévu à cet effet en y indiquant les dépenses effectuées. Aucune dépense ne peut être facturée directement au MENB sans une autorisation au préalable de la Direction des services pédagogiques.

11. Les dépenses suivantes doivent être accompagnées de reçus officiels :

- frais de transport commercial
  (avion, autobus, taxi, location de voiture[1])
- frais de logement commercial (hôtels, motels, terrains de camp...g[2], chalets[2] et résidences universitaires)
- frais de stationnement

---

[1] La location d'une voiture peut être permise dans des situations exceptionnelles et avec l'approbation, au préalable, de la Direction des services pédagogiques.

[2] Les reçus des propriétaires des terrains de camping et des chalets doivent comporter un numéro de commerce, une adresse complète et le nom d'une personne avec qui il est possible de communiquer au besoin.

12. Les dépenses suivantes ne seront pas remboursées :

- frais de gardiennage
- les déplacements effectués sur les lieux de la formation
- les cadeaux de remerciement

À noter qu'à moins d'une autorisation écrite accordée au préalable par la Direction des services pédagogiques, aucune dépense de voyage ne sera payée pour les participants qui ne font pas partie du personnel enseignant et du personnel des services éducatifs des districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick.

Il en va de même pour le personnel enseignant et le personnel des services éducatifs des districts scolaires francophones qui participent à des sessions de perfectionnement autres que celles publiées dans le plan de perfectionnement pédagogique du secteur francophone du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et qui n'auront pas obtenu au préalable l'approbation des dépenses par la Direction des services de perfectionnement pédagogique du secteur francophone au ministère de l'Éducation.

Pour le perfectionnement offert au niveau local ou régional, les participants doivent se rendre aux sessions qui se déroulent dans leur district scolaire ou leur unité administrative. Toute dérogation
à cette directive doit être approuvée au préalable par la Direction des services pédagogiques.

PERFECTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE 2002-2003

Code : ( ) Titre de la session : _____

Dates de la session : _____

Lieu : _____ **District :** _____

Responsable de la session : _____

☐ **Monsieur** ☐ **Madame** **Prénom :** _____ **Nom :** _____

Adresse à domicile : _____ **Ville :** _____

Province : _____ **Code postal :** _____

Téléphone à domicile : _____ **Téléphone d'été/autre :** _____

Courriel au travail : _____ **Courriel – domicile :** _____

☐ **Enseignant-e** **Nom de l'école :** _____
(cocher le niveau d'enseignement)

☐ M ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9 ☐ 10 ☐ 11 ☐ 12

☐ **Direction d'école**
☐ **Agent-e pédagogique**
☐ **Direction de l'éducation**
☐ **Direction générale**
☐ **Autre (précisez) :** _____

Veuillez remplir la présente fiche d'inscription et la remettre à la direction de l'Éducation de votre district avant le 5 juin 2002. Le district scolaire se chargera de l'expédier au responsable du perfectionnement pédagogique au ministère de l'Éducation avant le 10 juin 2002. Le personnel enseignant et le personnel des services éducatifs des Collèges communautaires doivent faire parvenir leur fiche d'inscription directement au responsable des services de perfectionnement pédagogique au ministère de l'Éducation (voir coordonnées à la page 2).

J'atteste que la personne susmentionnée possède un statut d'employé régulier au district scolaire _____.

Signataire autorisé de la direction de l'Éducation : _____